



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**LE MARDI 7 AVRIL 2015**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le septième jour du mois d'avril 2015 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer et messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absence motivée : Madame Carol Rivard, conseillère.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, et le coordonnateur des loisirs, monsieur Christian Brochu, étaient aussi présents.

**Résolution # 2015-04-59**  
**OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 7 avril 2015 à 20 h.

**Résolution # 2015-04-60**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D' l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.**

**Résolution # 2015-04-61**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas ;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mars soit adopté avec la correction suivante à la résolution numéro 2015-03-50 Achat d'une tondeuse commerciale : « *Le conseiller monsieur Daniel Ponton enregistre sa dissidence* ».



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### **Résolution # 2015-04-62** **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 4 mars au 6 avril 2015 dont le montant est de 320 494,90 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 242 014,02 \$, selon la liste des comptes et factures.

### **Résolution # 2015-04-63**

### **RÈGLEMENT # 331-2015 CONCERNANT LES GARANTIES RELATIVES À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX EN VUE DE LA RÉALISATION DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET CONCERNANT LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut promouvoir le développement domiciliaire dans le secteur du village;
- CONSIDÉRANT QUE** la construction de nouvelles propriétés ou de bâtiments nécessite l'installation d'un service public municipal à savoir : égout sanitaire;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire définir une politique relative à la participation et aux engagements des partis lors de l'exécution de travaux municipaux dans les rues de la municipalité en vue de la réalisation de nouvelles constructions;
- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la loi, le conseil peut par règlement déterminer les garanties que doit donner toute personne à la demande de laquelle il décrète l'exécution de travaux municipaux en vue de la réalisation de nouvelles constructions;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 mars 2015;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

#### **IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT, À SAVOIR :**

#### **ARTICLE 1 : DÉFINITIONS**

À moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### Services publics municipaux :

L'expression « service public municipal » comprend notamment : égout sanitaire.

#### ARTICLE 2 :

Toute personne qui désire que soient exécutés des travaux municipaux en vue de la réalisation d'un projet immobilier doit le faire connaître par écrit à la municipalité au moyen d'une demande accompagnée des documents suivants :

- 2.1 Un plan d'ensemble indiquant ses intentions d'aménagement sur l'ensemble d'un ou des terrains où est situé le projet immobilier, ce plan devant comporter tous les éléments requis pour avoir une compréhension complète du projet qu'il vise.

#### ARTICLE 3 :

À la réception des documents mentionnés à l'article 2.1, le conseil mandate une firme d'ingénieurs pour préparer les plans et devis.

#### ARTICLE 4 :

Lorsque les plans et devis auront été complétés, le PROMOTEUR aura le choix :

- a) D'exécuter lui-même les travaux conformément aux plans et devis,

ou

- b) De demander que la municipalité exécute les travaux et de rembourser celle-ci selon les modalités prévues.

Les plans et devis préparés devront se conformer aux normes édictées par l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### ARTICLE 5 :

Si le PROMOTEUR décide d'exécuter lui-même les travaux à ses frais, il devra conclure avec la municipalité la convention jointe au présent règlement comme annexe « B » pour en faire partie intégrante.

#### ARTICLE 6 :

Rien dans la présente convention ne peut être interprété à l'effet de soustraire qui que ce soit à l'application des lois, règlements ou autres dispositions législatives fédérales, provinciales ou municipales en vigueur.

#### ARTICLE 7 :

Tout avis, communication ou correspondance entre les parties aux présentes doit être signifié ou transmis par courrier recommandé à l'adresse suivante :

- 7.1 Pour la **MUNICIPALITÉ** :  
Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal  
Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix  
959, rue Principale  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

- 7.2 Pour le **PROMOTEUR** :  
Monsieur Florent Grégoire  
Florent Grégoire Inc.  
120, boulevard Poissant  
Napierville (Québec) J0J 1L0

### ARTICLE 8 :

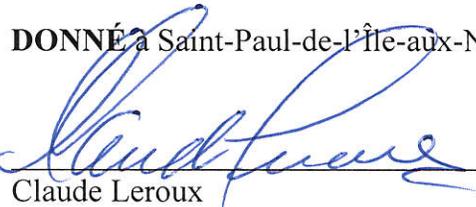
Les parties aux présentes reconnaissent que les documents suivants sont joints à la présente convention, reconnus véritables et signés pour identification par elles, en font partie intégrante :

- 8.1. ANNEXE « A » Copie des résolutions autorisant la signature de la présente convention par la MUNICIPALITÉ et le PROMOTEUR.
- 8.2 ANNEXE « B » Plan portant le numéro de projet 141-15980 -00 conçu par Pascal Barberis, ingénieur de la firme Groupe WSP et daté du 9 octobre 2014.
- 8.3 ANNEXE « C » Document indiquant que le PROMOTEUR a manifesté le désir d'entreprendre immédiatement la réalisation du PROJET IMMOBILIER.
- 8.4 ANNEXE « D » Description sommaire des travaux payés par le PROMOTEUR ET/OU LA MUNICIPALITÉ.

### ARTICLE 9 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ** à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce septième jour d'avril 2015.

  
Claude Leroux  
Maire

  
Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 3 mars 2015  
Adoption du règlement : 7 avril 2015  
Promulgation : 8 avril 2015

### Résolution # 2015-04-64

#### AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION AVEC LE PROMOTEUR

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

#### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le protocole d'entente « Annexe B » du règlement # 331-2015 concernant les travaux municipaux sur la 64<sup>e</sup> Avenue et la rue Des Noyers.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Daniel Ponton donne avis de motion de la présentation d'un projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de constructions résidentielles sur la 64<sup>e</sup> Avenue

#### **Résolution # 2015-04-65**

#### **EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix embauche monsieur David Fortin à titre de pompier à temps partiel.

#### **Résolution # 2015-04-66**

#### **ÉTABLISSEMENT DES TARIFS DES ACTIVITÉS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Michel Beaulieu, CPA auditeur, CA de la firme Michel Beaulieu CPA inc., datée du 6 avril 2015;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix établisse les tarifs des activités sportives et autres pour les résidents et non résidents :

Activité	Résident	Non résident
Hockey cosom intérieur et extérieur	10 \$ / session Enfant gratuit	10 \$ / session Enfant gratuit
Cardiomusculation	45 \$ / session	60 \$ / session
Abdos-fessiers	45 \$ / session	60 \$ / session
Zumba	45 \$ / session	60 \$ / session
Danse en ligne	5 \$ / cours	5 \$ / cours
Danse sociale	10 \$ / cours	10 \$ / cours
Badminton	Gratuit	Gratuit
Club de marche	Gratuit	Gratuit
Tennis	Gratuit	Gratuit
Semaine de relâche	60 \$	90 \$
Service de garde	7 \$ / jour	7 \$ / jour
Camp de jour 2015	250 \$	500 \$
Sortie (camp de jour)	10 \$ à 16 \$ / sortie	10 \$ à 16 \$ / sortie
Repas chaud (Camp jour)	5 \$ / repas	5 \$ / repas
Balle molle	100 \$ / saison	100 \$ / saison



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Soccer :

U 6		30 \$	40 \$
U 8 à U 16	1 <sup>er</sup> enfant *	45 \$	55 \$
U 8 à U 16	2 <sup>e</sup> enfant *	40 \$	50 \$
U 8 à U 16	3 <sup>e</sup> enfant *	35 \$	45 \$
U 21		60 \$	70 \$
* Enfants résidant à la même adresse seulement. Gratuit pour le 4 <sup>e</sup> enfant et plus.			
Chandail soccer (dépôt)		40 \$	40 \$

**QUE** l'embauche du personnel rémunéré (arbitres et professeurs) soit autorisée par le conseil municipal.

**QUE** des fiches d'inscription complètes soient remplies pour chaque participant et qu'un reçu numéroté soit délivré pour chaque paiement.

### **Résolution # 2015-04-67**

#### **INSCRIPTIONS AUX CONGRÈS COMAQ, ACSIQ ET ADMO**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, à assister au congrès annuel de leur association respective, et ce, avec frais de dépenses selon la politique de remboursement établie :

Association des directeurs municipaux du Québec, du 17 juin au 19 juin 2015 à Québec;

Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, du 27 mai au 29 mai 2015 à Rivière-du-Loup;

Association des chefs en sécurité incendie du Québec, du 15 mai au 19 mai 2015 Sherbrooke.

### **Résolution # 2015-04-68**

#### **DÉROGATION MINEURE – 128, 60<sup>E</sup> AVENUE – MATRICULE 2298-72-7806**

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru dans le journal Coup d'œil du 18 mars 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme transmise dans le procès-verbal de la séance du 17 février 2015;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la dérogation mineure pour la construction d'une résidence sur un lot loti 47-108 et P 47-107 avec droit acquis.

**QUE** certaines conditions soient cependant imposées; si la construction est à moins d'un mètre, les ouvertures doivent être bloquées et le balcon doit être démoli.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**Résolution # 2015-04-69**  
**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014**

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2014, le tout tel que préparé et présenté par monsieur Michel Beaulieu, comptable agréé auditeur.

**Résolution 2015-04-70**  
**RÉITÉRATION D'APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – LOTS 102-19 ET 102-20**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Michel Larose auprès de la CPTAQ afin d'aliéner les lots 102-19 et 102-20 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix afin de les utiliser pour une fin résidentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole de la section demandée est nul;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et futures;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucune possibilité de récupération de sol à des fins agricoles;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura aucune conséquence sur les établissements de production animale;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande en question n'a aucun effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande en question n'affecte en rien la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura aucun effet sur le développement économique de la région comme tel;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix d'autres terrains ayant les mêmes caractéristiques physiques;

**CONSIDÉRANT QUE** ce n'est pas un projet d'ampleur qui affectera les conditions socio-économiques de la collectivité. En effet, il n'y aurait seulement qu'une maison de construite sur ces terrains, dans la partie non inondable;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier appui avait été accordé en vertu de la résolution numéro 2013-12-236;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal réitère son appui à monsieur Michel Larose dans sa demande d'aliéner les lots 102-19 et 102-20 afin de les utiliser pour une fin résidentielle.

#### **Résolution # 2015-04-71**

#### **ACQUISITION DU 1437, 3<sup>E</sup> RUE – MONSIEUR GÉRALD LADOUCEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gérald Ladouceur, propriétaire du 1437, 3<sup>e</sup> Rue à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, a manifesté son désir de céder sa propriété à la municipalité;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix acquière la propriété sis au 1437, 3<sup>e</sup> Rue, matricule 2304-13-1429, avec deux bâtiments désaffectés sur le terrain.

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à acquérir pour et au nom de la municipalité, la propriété pour la somme nominale de 1 \$.

#### **Résolution # 2015-04-72**

#### **DEMANDE D'INTERVENTION DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU POUR UN NETTOYAGE DU COURS D'EAU RUISSEAU LANDRY**

**CONSIDÉRANT** l'état lamentable et l'accumulation dangereuse de sédiments dans le cours d'eau Ruisseau Landry;

**CONSIDÉRANT** l'implication, il y a quelques années, de la MRC du Haut-Richelieu;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

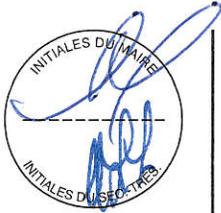
**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix réitère sa démarche auprès de la MRC du Haut-Richelieu pour une intervention de nettoyage de ce cours d'eau drainant les terres de plusieurs municipalités.

#### **Résolution # 2015-04-73**

#### **AUTORISATION – DÉMARCHES POUR LA CRÉATION D'UN OBNL**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du conseil municipal d'utiliser une partie du lot 72-39 du cadastre de la paroisse de Saint-Valentin pour projet futur;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale madame Marie Lili Lenoir à entamer des démarches dans le but de la création d'un OBNL.

#### **Résolution # 2015-04-74**

#### **AUTORISATION – BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT – LOT 72-39**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du conseil municipal d'utiliser une partie du lot 72-39 du cadastre de la paroisse de Saint-Valentin pour projet futur;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le branchement d'une partie du lot 72-39 au réseau d'égout desservant la rue Des Noyers et en assume les frais.

#### **Résolution # 2015-04-75**

#### **RÉSERVATION DE CHAMBRES – CONGRÈS DE LA FQM 2015**

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal réserve quatre (4) chambres à l'Hôtel Delta Québec dans le cadre du congrès annuel de la Fédération des municipalités du Québec qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre 2015.

#### **Résolution # 2015-04-76**

#### **AIDE FINANCIÈRE – BAL DES FINISSANTS 2015**

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix participe au financement du Bal des finissants 2015 avec un don de 200 \$.

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise madame Marie-Josée Bourque, enseignante, à utiliser le Centre Paulinoix ainsi que le terrain municipal pour l'organisation du Bal des finissants 2015 de l'école Alberte-Melançon, du mardi 16 juin dès 17 h jusqu'au 17 juin vers 12 h 30.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**Résolution # 2015-04-77**

**AIDE FINANCIÈRE À MONSIEUR TOMMY LEMAIRE-OUELLET**

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie une aide financière de 250 \$ à monsieur Tommy Lemaire-Ouellet pour sa participation à la campagne de karting 2015 de l'est du Canada en vue de remporter le titre de champion canadien et de participer à nouveau au Mondial Rotax.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois de mars 2015.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur Gilles Bastien, directeur du Service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires du mois de mars 2015.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR AU SERVICE DES LOISIRS**

Monsieur Christian Brochu, coordonnateur au service des loisirs, présente les activités offertes au Centre Paulinoix.

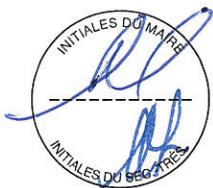
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2015-04-62, 2015-04-65, 2015-04-67, 2015-04-71, 2015-04-75, 2015-04-76, 2015-04-77.

Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

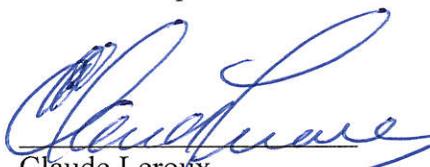
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

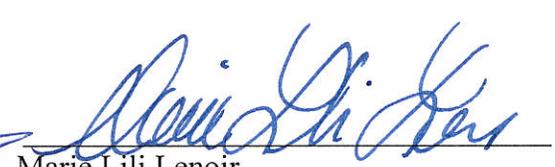
**Résolution # 2015-04-78**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par la conseillère madame France Desroches; appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** lever la présente session ordinaire à 21 h 45.

  
Claude Leroux  
Maire

  
Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**LE MERCREDI 15 AVRIL 2015**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quinzième jour du mois d'avril 2015 à 20 heures à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Julie Mayer, Carol Rivard, messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absence motivée: La conseillère madame Linda Gamache.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Mandat à la firme Ingemax – proposition d'offres de services professionnels = plans et devis – reconstruction de la 67<sup>e</sup> Avenue entre le pont et l'intersection de la 1<sup>re</sup> Rue.
- 2) Résolution mandatant le maire monsieur Claude Leroux à joindre la coalition des maires contre le projet d'implantation d'éoliennes préconiser sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.
- 3) Retour sur l'appel d'offres par invitation pour le drainage du terrain de balle.
- 4) Suivi – Avis de motion présentation d'une réglementation pour encadrer la construction (forme, volume, finition extérieure, etc.) du développement de la 64<sup>e</sup> Avenue.

**Résolution # 2015-04-79**  
**OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'ouverture de la séance spéciale du 15 avril 2015 à 20 h.

**Résolution # 2015-04-80**

### **RENONCEMENT À L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer ;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** les conseillers renoncent à l'avis de convocation étant tous présents, à l'exception de la conseillère madame Linda Gamache, laquelle a motivé son absence.

**Résolution # 2015-04-81**

### **MANDAT RÉALISATION SERVICES PROFESSIONNELS - RECONSTRUCTION DE LA 67<sup>E</sup> AVENUE**

**CONSIDÉRANT** le programme du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence qui attribue à la municipalité de nouvelles sommes, 858 052 \$ pour les dix prochaines années, soit la période 2014-2024;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la firme Ingemax et accepte l'offre de services datée du 9 avril 2015 pour la réalisation des activités suivantes :

- la démolition du trottoir et la désaffectation du réseau pluvial du côté nord de la rue;
- la fermeture du fossé du côté sud afin de permettre l'élargissement de la rue;
- l'élargissement de la chaussée existante d'environ 3 mètres en incluant la mise en place de la fondation selon les recommandations qui seront formulées par le laboratoire mandaté par la municipalité;
- le drainage des eaux de surface incluant la mise en place des regards, puisards et conduites pluviales;
- le reprofilage et le rehaussement (si requis) de la 67<sup>e</sup> Avenue entre le pont et l'intersection de la 1<sup>re</sup> Rue.

Pour un montant total de 21 625 \$ plus taxes.

**Résolution # 2015-04-82**

### **COALITION DES MAIRES CONTRE LE PROJET D'ÉOLIENNES**

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate le maire monsieur Claude Leroux à joindre la coalition des maires contre le projet d'implantation d'éoliennes préconisé sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

### DRAINAGE DU TERRAIN DE BALLE

Compte tenu qu'entreprendre des travaux de drainage du terrain de balle à cette période de l'année n'est vraiment pas le moment opportun, il est unanimement convenu de reporter lesdits travaux.

### RETRAIT DE L'AVIS DE MOTION

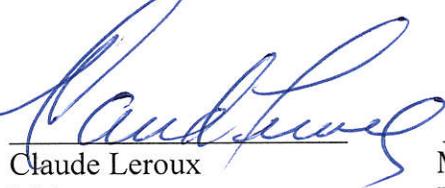
Le conseiller monsieur Daniel Ponton retire l'avis de motion qu'il avait donné lors de l'assemblée régulière du 7 avril 2015 relatif à la présentation d'une réglementation pour encadrer la construction du développement de la 64<sup>e</sup> Avenue.

### Résolution # 2015-04-83 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

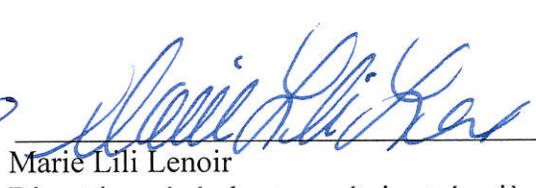
Proposée par la conseillère madame Julie Mayer; appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** lever la présente session spéciale à 20 h 30.



Claude Leroux  
Maire



Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix